

ITINÉRANCE JEUNESSE

QUAND PRÉVENIR DEVIENT UNE URGENCE

Mémoire déposé dans le cadre des consultations
sur le PAII, le PAID et le PAISM

Préparé par :
LA COALITION JEUNES+

MAI 2026



Jeunes+

Pour toute demande de renseignements ou pour plus d'informations,
communiquez avec :

Marie-Ève Brousseau

Coordonatrice Coalition Jeunes+
marie-eveb@danslarue.org

Coalition Jeunes+

1680, rue Ontario E, bureau 5
Montréal (Québec) H2L 1S7
Téléphone : (438) 404-3679

Note : Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

© Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation écrite au préalable à la Coalition Jeunes+.

Sommaire

01	Présentation de La Coalition Jeunes+	<u>p.4</u>
02	Sommaire exécutif	<u>p.5</u>
03	Mise en contexte	<u>p.7</u>
04	Le continuum de prévention	<u>p.8</u>
05	Les politiques en itinérance : de la structuration à une prévention centrée sur la gestion de crise	<u>p.10</u>
06	Limites des politiques et nécessité d'un changement de paradigme	<u>p.12</u>
07	L'itinérance jeunesse : une trajectoire prévisible	<u>p.13</u>
08	Une recommandation phare : vers une stratégie en prévention de l'itinérance jeunesse	<u>p.15</u>
09	Conclusion	<u>p.17</u>

Annexes

01	Membres du comité de pilotage de La Coalition Jeunes+	<u>p.19</u>
02	Déclaration commune pour la prévention de l'itinérance jeunesse au Québec	<u>p.20</u>
03	Références bibliographiques	<u>p.21</u>

01 PRÉSENTATION DE LA COALITION JEUNES+

La Coalition Jeunes+ est une coalition québécoise visant la prévention de l'itinérance chez les jeunes et la promotion du respect de leurs droits. Elle vise à réduire le flux d'entrée dans l'itinérance et à agir le plus en amont possible afin de favoriser l'inclusion et le bien-être des jeunes.

Créée en 2018, à partir d'une idée émanant de l'organisme Dans la rue, elle réunit des jeunes avec savoir expérientiel (Comité Jeunes+), des organismes communautaires, des regroupements d'organismes et des chercheurs. Elle se distingue par le fait que les jeunes sont au cœur de ce projet collectif. Ce sont leurs droits, besoins et idées qui sont mis de l'avant. Les membres du comité Jeunes+ identifient des pistes à explorer et mènent des actions de sensibilisation. Ils engagent la conversation sur la prévention de l'itinérance avec des jeunes à travers la province et participent aux travaux du comité de pilotage.

La Coalition Jeunes+ s'engage dans cinq axes d'action complémentaires

- Contribuer à la transformation des politiques et des systèmes
- Mobiliser les jeunes avec savoir expérientiel et les jeunes dans les milieux en amont de l'itinérance
- Élargir les partenariats et le champ d'influence de la Coalition Jeunes+
- Sensibiliser les publics cibles à la prévention de l'itinérance jeunesse
- Promouvoir et suivre les travaux de recherche et mobiliser les savoirs

02 SOMMAIRE EXÉCUTIF

Depuis 2010, le Québec s'est doté de plans d'action interministériels en itinérance qui ont permis de structurer l'intervention publique. Malgré ces efforts, le phénomène continue de croître de manière préoccupante. L'itinérance ne constitue pas un événement ponctuel : elle est le résultat d'un processus de désaffiliation sociale complexe, qui se construit progressivement en amont des situations de crise visibles. Cette réalité appelle une réponse à la hauteur et c'est précisément ce que propose ce mémoire, en examinant les limites des approches actuelles et en plaidant pour une prévention réelle, structurée et anticipatrice.

Pour orienter cette approche, la Coalition Jeunes+ a développé un continuum de prévention structuré en cinq niveaux, dont elle priorise les trois premiers : **prévention universelle, en amont et précoce**. Ces niveaux forment un tout cohérent et interdépendant. Miser uniquement sur des interventions en aval, lorsque la crise est déjà installée, revient à intervenir trop tard, à coût élevé et avec des impacts limités. Or, c'est précisément ce que révèle l'analyse des politiques publiques menées depuis quinze ans.

Les politiques en itinérance : entre structuration et gestion de crise

Les plans successifs depuis 2010 témoignent d'une évolution des cadres d'intervention. Leur mise en oeuvre demeure toutefois centrée sur la prévention secondaire et tertiaire : ces dispositifs contribuent davantage à gérer les conséquences de l'itinérance qu'à en prévenir l'apparition.

Cette dynamique entretient une forme de « boucle de gestion », dans laquelle les systèmes publics sont mobilisés de manière répétée pour répondre à des situations de crise, sans parvenir à en réduire significativement le flux d'entrée. Elle tient en grande partie à la nature même des interventions déployées : les politiques peinent à agir sur les déterminants structurels du phénomène, pauvreté, crise du logement, inégalités sociales et procèdent de manière fragmentée, à travers des dispositifs cloisonnés entre secteurs.

Cela accentue les risques de rupture précisément lors des transitions vers l'âge adulte, pourtant identifiées comme des moments critiques. Ce constat est particulièrement saillant lorsqu'on examine les trajectoires des jeunes.

L'itinérance jeunesse : une trajectoire prévisible

L'itinérance chez les jeunes se développe progressivement dès les premières étapes du passage vers l'autonomie. Ruptures familiales, difficultés de santé mentale, décrochage scolaire et transitions institutionnelles notamment les sorties de la protection de la jeunesse constituent des moments de bascule bien documentés : environ un jeune sur trois ayant été placé expérimente une instabilité résidentielle dans les années suivant sa sortie. Les trajectoires sont donc largement connues. Ce qui fait défaut, ce n'est pas la connaissance du phénomène, mais la capacité des politiques à y répondre suffisamment tôt, ce qui pointe vers des limites plus profondes.

Recommandation phare

La Coalition Jeunes+ recommande de lancer un chantier visant à élaborer une stratégie interministérielle en prévention de l'itinérance jeunesse, fondée sur une vision à long terme, une approche intersectorielle mobilisant les secteurs de la santé, de l'éducation, du logement, de la justice et des services sociaux, en portant une attention particulière aux moments de transition vers l'autonomie.

En cohérence avec l'ensemble des constats posés dans ce mémoire, cette stratégie représente un changement de paradigme fondamental : passer d'une logique de réaction à une logique de prévention structurelle, afin de réduire durablement l'itinérance jeunesse au Québec.

03 MISE EN CONTEXTE

Dès 2010, le Québec s'est doté d'une série de plans d'action interministériels en itinérance (PAII), ainsi que d'une politique nationale visant à prévenir et réduire l'itinérance. Ces instruments ont permis de structurer l'intervention publique, de renforcer la coordination entre les ministères et de déployer un ensemble d'actions concrètes, tant en matière de prévention que de prise en charge des personnes en situation d'itinérance.

Malgré ces efforts, le phénomène continue de croître de manière préoccupante. Au cours des dernières années, les données disponibles montrent une augmentation marquée de l'itinérance, ce qui met en évidence les limites des stratégies actuellement mises en œuvre et révèle un écart entre les intentions affichées des politiques publiques et leurs effets réels sur les trajectoires d'itinérance.

La situation des jeunes mérite une attention particulière dans ce contexte. L'itinérance jeunesse ne constitue pas un phénomène marginal, mais un enjeu structurant, enraciné dans des trajectoires de vie marquées par des ruptures précoces. Une proportion importante des personnes en situation d'itinérance rapporte avoir vécu cette réalité avant l'âge de 25 ans, ce qui indique que les premières expériences d'instabilité surviennent souvent au moment du passage vers l'autonomie. Cette période charnière expose les jeunes à une accumulation de vulnérabilités, notamment liées à la pauvreté, aux ruptures familiales, aux difficultés de santé mentale, au décrochage scolaire ou encore aux transitions institutionnelles, comme la sortie de la protection de la jeunesse.

Dans cette perspective, l'itinérance ne doit pas être comprise comme un événement ponctuel, mais comme le résultat d'un processus de désaffiliation sociale complexe, qui se construit progressivement en amont des situations de crise visibles. Elle résulte d'un enchevêtrement de causes individuelles, relationnelles et structurelles, ce qui implique de dépasser une approche centrée uniquement sur l'urgence pour s'attaquer aux déterminants plus profonds du phénomène. Or, plusieurs mesures actuelles, bien que pertinentes, interviennent encore principalement à un stade avancé des trajectoires de vulnérabilité.

Cette réalité a des conséquences importantes, tant pour les jeunes que pour la société dans son ensemble. Au-delà des atteintes aux parcours de vie, à la santé et à la dignité des personnes concernées, l'itinérance entraîne également des coûts sociaux, sanitaires et économiques significatifs. Dans ce contexte, la prévention apparaît non seulement comme une réponse plus humaine, mais aussi comme une stratégie plus efficace à long terme.

Dès lors, une question centrale se pose :

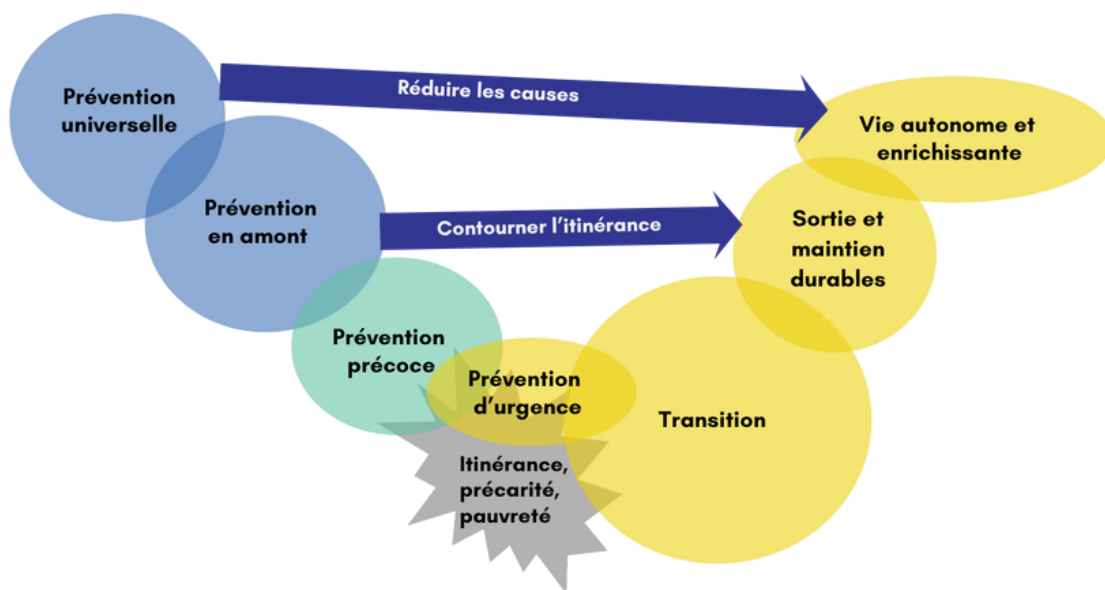
Les politiques actuelles permettent-elles réellement de prévenir l'itinérance jeunesse, ou interviennent-elles principalement une fois les trajectoires de rupture déjà engagées ?

Ce mémoire propose d'examiner de manière critique les limites des actions mises en œuvre dans le cadre des plans d'action interministériels en itinérance en matière de prévention de l'itinérance, en mettant un accent particulier sur les trajectoires des jeunes. Il s'appuie sur les données empiriques disponibles et sur les connaissances scientifiques portant sur les parcours de vulnérabilité. Enfin, il examine les pistes de transformation envisageables afin de favoriser une approche réellement préventive et structurante.

04 LE CONTINUUM DE PRÉVENTION DE L'ITINÉRANCE

La Coalition Jeunes+ a conçu un continuum de prévention fondé sur la typologie élaborée par Fitzpatrick, Mackie et Wood (2021), qui propose une approche structurée pour intervenir efficacement à différents moments du parcours vers l'itinérance. Ce modèle permet de mieux cerner les occasions d'agir en amont, pendant et après les situations de risque, en distinguant cinq types de prévention: universelle, en amont, précoce, d'urgence et de sortie et maintien durables. Cette typologie offre aux intervenants et aux décideurs des repères clairs pour développer des stratégies adaptées aux besoins spécifiques des centres jeunesse et des jeunes vulnérables, selon leur stade de trajectoire résidentielle et leur degré de vulnérabilité.

Continuum de prévention de l'itinérance



L'action de la Coalition Jeunes+ s'oriente sur les trois premières sphères de prévention :

La prévention universelle vise à agir sur les déterminants sociaux fondamentaux qui structurent les parcours de vie. Elle passe notamment par la lutte contre la pauvreté, l'accès à des logements véritablement abordables (30 % du revenu brut), un système d'éducation inclusif, équitable, flexible et axé sur le bien-être, des conditions de travail décentes, des services publics solides et une réduction des inégalités sociales. À cela s'ajoute l'importance d'un accès équitable et sans obstacle aux services, ainsi que le rôle central du milieu scolaire, comme espace de socialisation, de soutien et de prévention des ruptures. Sans ces bases structurelles, les interventions individuelles demeurent fragiles et peinent à produire des effets durables.

La prévention en amont se concentre sur les périodes clés du développement, notamment la petite enfance et l'adolescence. Le soutien à la parentalité, l'intervention précoce, les services périnataux et la stabilisation familiale jouent un rôle central pour prévenir les ruptures durables. À cela s'ajoute l'importance du milieu scolaire, qui constitue un espace privilégié pour le repérage précoce des vulnérabilités et le soutien à la persévérance, ainsi que celle de l'accès aux services, qui doit être renforcé afin de garantir des interventions continues, adaptées et accessibles, notamment lors des transitions vers l'autonomie.

La prévention précoce s'adresse aux jeunes déjà exposés à des facteurs de risque élevés, et avant que l'itinérance ne s'installe. Les transitions accompagnées hors de la protection de la jeunesse, les soutiens au logement, l'accompagnement psychosocial continu et une meilleure coordination des services constituent des leviers déterminants. À cela s'ajoute le rôle du milieu scolaire, qui permet d'identifier rapidement les situations de vulnérabilité et de maintenir un lien structurant avec les jeunes, ainsi que l'importance de l'accès aux services, qui doit être fluide, continu et adapté afin d'éviter les ruptures dans les parcours d'accompagnement.

Ces niveaux ne fonctionnent pas en silos. Ils forment un tout cohérent. Miser uniquement sur des interventions en aval, lorsque la crise est déjà installée, revient à intervenir trop tard, à coût élevé et avec des impacts limités.

LES POLITIQUES EN ITINÉRANCE : DE LA STRUCTURATION À UNE PRÉVENTION CENTRÉE SUR LA GESTION DE CRISE

Depuis 2010, les plans d'action interministériels en itinérance ont permis de structurer progressivement l'intervention publique au Québec, en favorisant une approche plus coordonnée et intersectorielle du phénomène. La première phase (2010-2014) se caractérise principalement par la mise en place des bases organisationnelles de la lutte à l'itinérance. Elle repose sur l'instauration d'une gouvernance interministérielle, le déploiement de mécanismes de concertation régionale et l'implantation de premières mesures de repérage des personnes en situation de vulnérabilité. Les interventions demeurent toutefois centrées sur la réponse aux besoins immédiats, notamment à travers le soutien psychosocial, l'accès à des ressources d'hébergement et certaines mesures de soutien au logement.

À partir de 2015, les politiques témoignent d'une volonté d'élargir la compréhension de l'itinérance, en intégrant davantage les notions de trajectoire et de déterminants sociaux. Les plans d'action introduisent certaines interventions visant à agir plus en amont, notamment auprès des jeunes et des familles, par le biais d'actions en milieu scolaire, en périnatalité ou encore de programmes d'insertion sociale et professionnelle.

Cette période est également marquée par une reconnaissance plus explicite du rôle des moments de transition dans les parcours d'itinérance, ce qui se traduit par l'introduction de mesures visant à mieux encadrer les sorties d'institutions, notamment des centres jeunesse, des établissements de santé ou du système carcéral.

Toutefois, bien que ces orientations traduisent une évolution des cadres d'intervention, leur mise en œuvre demeure limitée. Les interventions continuent de s'inscrire majoritairement à un stade avancé des trajectoires de vulnérabilité. Cette tendance est particulièrement visible depuis le début des années 2020, et plus spécifiquement dans le cadre du plan 2021-2026, où l'on observe un recentrage des actions vers les populations déjà en situation de très grande vulnérabilité. Les mesures privilégient alors des interventions ciblées et intensives, telles que l'accompagnement individualisé, les interventions lors des sorties d'institutions ou encore l'élargissement des programmes de soutien au logement.

Cette orientation révèle une caractéristique fondamentale des politiques en itinérance : elles s'inscrivent majoritairement dans une logique d'intervention à proximité de la crise. En effet, une part importante des ressources est consacrée à des dispositifs visant à répondre à des besoins urgents, tels que l'hébergement d'urgence, les services de première ligne ou les interventions psychosociales intensives. Ces dispositifs jouent un rôle essentiel dans la protection des personnes en situation de grande précarité, mais ils interviennent généralement après l'apparition de ruptures significatives, comme la perte de logement, l'isolement ou la désaffiliation sociale.

Par ailleurs, même les actions présentées comme préventives, notamment celles visant les transitions critiques, sont souvent déclenchées à un moment où les facteurs de risque sont déjà fortement présents. De la même manière, les mesures de soutien au logement interviennent fréquemment en réponse à une instabilité résidentielle déjà installée ou à un risque imminent de perte de logement. Ainsi, les principales modalités d'intervention reposent sur :

- une forte concentration sur la réponse d'urgence, visant à protéger les personnes déjà en situation d'itinérance
- des interventions ciblées lors de transitions critiques, auprès de populations déjà identifiées comme à risque
- des mesures de stabilisation, visant à limiter les conséquences de la précarité résidentielle ou à favoriser la sortie de l'itinérance.

Dans cette perspective, les politiques actuelles relèvent principalement de la prévention secondaire et tertiaire. Elles interviennent soit auprès de groupes identifiés comme vulnérables, soit une fois que les situations de rupture se sont matérialisées. Si ces interventions sont nécessaires pour réduire les effets immédiats de l'itinérance, elles contribuent davantage à en gérer les conséquences qu'à en prévenir l'apparition.

Il en résulte une tension persistante entre les objectifs de prévention affichés et les pratiques réellement mises en œuvre. En intervenant tardivement dans les trajectoires, les politiques publiques peinent à agir sur les déterminants plus en amont du phénomène, tels que les conditions de vie, les inégalités sociales ou les premières formes d'instabilité résidentielle. Cette dynamique entretient une forme de « boucle de gestion », dans laquelle les systèmes publics sont mobilisés de manière répétée pour répondre à des situations de crise, sans parvenir à en réduire significativement le flux d'entrée.

Cette limite apparaît particulièrement critique dans le cas des jeunes, dont les trajectoires d'itinérance sont souvent marquées par des ruptures prévisibles, notamment lors du passage à la vie adulte. Cette dynamique met en lumière les limites d'une approche qui se réclame de la prévention, mais qui demeure essentiellement réactive dans sa mise en œuvre.

L'analyse des politiques en itinérance met en évidence une limite majeure : celles-ci demeurent largement centrées sur la gestion des conséquences immédiates du phénomène plutôt que sur la prévention de ses causes profondes. Les interventions interviennent souvent une fois les situations de vulnérabilité consolidées.

Cette orientation contribue à maintenir un modèle d'intervention axé sur l'aval des trajectoires. Les systèmes publics, notamment en santé, en services sociaux ou encore en justice, sont ainsi mobilisés pour répondre aux effets de l'itinérance, souvent à des coûts humains, sociaux et économiques importants. Cette dynamique renforce une logique de réaction, dans laquelle les ressources sont consacrées à la gestion des situations de crise plutôt qu'à leur prévention.

Dans ce contexte, les politiques actuelles peinent à agir sur les déterminants structurels du phénomène, tels que la pauvreté, la crise du logement ou les inégalités sociales. Elles interviennent également de manière fragmentée, à travers des dispositifs souvent cloisonnés entre différents secteurs d'intervention. Cette fragmentation limite la continuité des services et accentue les risques de rupture dans les parcours, particulièrement pour les jeunes.

Ces limites sont d'autant plus préoccupantes au regard des connaissances existantes sur les trajectoires d'itinérance jeunesse. Comme l'a montré l'analyse précédente, les moments de transition vers l'âge adulte, notamment à la sortie de la protection de la jeunesse ou du système scolaire, constituent des points de bascule majeurs. Or, les interventions actuelles ne permettent pas toujours d'assurer une continuité suffisante des services à ces moments critiques, laissant de nombreux jeunes sans soutien adéquat.

Dans cette perspective, la prévention de l'itinérance ne peut se limiter à des interventions ponctuelles ou ciblées sur des populations déjà à risque. Elle implique un changement de paradigme, passant d'une logique de gestion des conséquences à une logique d'anticipation et de transformation des trajectoires. Cela nécessite notamment :

- d'intervenir plus tôt dans les parcours de vie, avant l'apparition des ruptures
- de renforcer les services de soutien aux familles et aux milieux de vie
- d'assurer une continuité des services lors des transitions vers l'autonomie
- de mieux coordonner les interventions entre les différents secteurs.

Ainsi, les constats posés dans cette section mettent en évidence la nécessité d'un virage vers une approche réellement préventive, capable d'agir en amont du phénomène et de réduire durablement les flux d'entrée dans l'itinérance.

07 L'ITINÉRANCE JEUNESSE : UNE TRAJECTOIRE PRÉVISIBLE

L'itinérance au Québec connaît une progression préoccupante au cours des dernières années, traduisant des limites importantes dans les stratégies actuelles de prévention. Cette augmentation ne touche pas uniquement les formes d'itinérance chroniques ou visibles, mais s'inscrit également dans des trajectoires plus diffuses, notamment celles des jeunes adultes, souvent moins visibles, mais tout aussi structurantes. Dans ce contexte, l'itinérance jeunesse apparaît non pas comme un phénomène marginal, mais comme une composante importante des dynamiques d'exclusion sociale.

Contrairement à une perception parfois répandue, l'itinérance chez les jeunes ne survient pas de manière soudaine. Elle se développe généralement de façon progressive, dès les premières étapes du passage vers l'autonomie. Une proportion significative des personnes en situation d'itinérance rapporte avoir vécu cette réalité avant l'âge de 25 ans, ce qui indique que les premières expériences d'instabilité résidentielle s'inscrivent tôt dans le parcours de vie. Cette réalité confirme que la jeunesse constitue un moment charnière, au cours duquel les trajectoires peuvent basculer vers des situations de précarité durable.

Ces trajectoires sont le résultat d'un enchevêtrement de facteurs de risque multiples et interconnectés. Parmi ceux-ci, les ruptures familiales occupent une place centrale, souvent combinées à des difficultés en santé mentale, à des problématiques de consommation ou à des expériences de décrochage scolaire. À cela s'ajoutent les transitions institutionnelles, notamment les parcours en protection de la jeunesse, qui représentent des moments particulièrement critiques. Ces facteurs ne doivent pas être envisagés isolément, mais comme des éléments qui s'accumulent et interagissent, contribuant à fragiliser progressivement les parcours individuels.

Elles montrent notamment qu'une proportion importante de jeunes ayant été placés en protection de la jeunesse, soit environ un sur trois, expérimentent, dans les années suivant leur sortie, des situations d'instabilité résidentielle ou d'itinérance. Ces parcours prennent des formes variées, allant d'épisodes ponctuels à des situations plus durables de précarité résidentielle. Ces résultats mettent en évidence que l'itinérance jeunesse ne relève pas de circonstances exceptionnelles, mais s'inscrit dans des trajectoires prévisibles, marquées par des ruptures bien identifiées et largement documentées.

Malgré cette prévisibilité, les réponses institutionnelles peinent à prévenir efficacement ces trajectoires. Les systèmes actuels se caractérisent notamment par des ruptures importantes dans l'accès aux services, en particulier lors du passage à la majorité. De nombreux jeunes se retrouvent alors dans une situation où les soutiens institutionnels diminuent, voire cessent, au moment même où les besoins d'accompagnement sont les plus importants. Par ailleurs, la coordination entre les différents secteurs d'intervention demeure limitée, ce qui contribue à fragmenter les parcours de services et à complexifier l'accès à des ressources adaptées.

De plus, plusieurs mesures existantes apparaissent insuffisamment adaptées aux réalités spécifiques des jeunes, dont les trajectoires sont souvent marquées par une instabilité accrue, des transitions fréquentes et des besoins multidimensionnels. Cette inadéquation entre les dispositifs et les parcours contribue à accentuer les risques de rupture, plutôt qu'à les atténuer.

Ainsi, l'analyse met en évidence un paradoxe central : les trajectoires d'itinérance des jeunes sont largement connues et documentées, mais les interventions actuelles ne parviennent pas à agir suffisamment tôt pour les prévenir. L'itinérance jeunesse apparaît dès lors comme un phénomène à la fois prévisible et insuffisamment anticipé, révélant les limites d'un système d'intervention qui demeure principalement réactif plutôt que véritablement préventif.

UNE RECOMMANDATION PHARE : VERS UNE STRATÉGIE EN PRÉVENTION DE L'ITINÉRANCE JEUNESSE

Dans la continuité de ces constats, une orientation centrale émerge : il ne suffit plus de répondre aux situations de crise, mais bien d'agir en amont des trajectoires afin d'en prévenir l'apparition. Cette perspective repose sur l'idée qu'il est possible et nécessaire de réduire le flux d'entrée dans l'itinérance en intervenant sur ses causes structurelles et ses moments de bascule.

Dans cette optique, une recommandation structurante consiste à lancer un chantier visant à élaborer une stratégie interministérielle en prévention de l'itinérance jeunesse. Une telle démarche permettrait de dépasser les limites des approches actuelles en proposant une vision intégrée, cohérente et orientée vers le long terme.

Cette stratégie devrait s'appuyer sur plusieurs principes fondamentaux :

- Une vision à long terme, permettant de dépasser les logiques d'urgence pour s'inscrire dans une transformation durable des politiques publiques
- Une approche intersectorielle, mobilisant l'ensemble des acteurs concernés (santé, services sociaux, famille, éducation, logement, justice), afin d'assurer une meilleure cohérence des interventions
- Une articulation entre actions immédiates et réformes structurelles, combinant des mesures à court terme pour répondre aux besoins actuels et des changements plus profonds visant à transformer les systèmes
- Une attention particulière aux moments de transition, notamment lors du passage à la vie adulte, afin de prévenir les ruptures dans les trajectoires

Cette approche permettrait non seulement de mieux répondre aux besoins des jeunes à risque, mais également de réduire à long terme les coûts associés à l'itinérance, en limitant les recours aux services d'urgence et en favorisant des trajectoires d'inclusion sociale plus stables.

Au-delà de cette recommandation centrale, une telle transformation nécessite d'agir sur plusieurs leviers structurants, qui influencent directement les trajectoires des jeunes :

- La famille et la Protection de la jeunesse, en agissant précocement sur les facteurs de vulnérabilité au sein des milieux familiaux, en limitant les ruptures menant à la prise en charge institutionnelle et en sécurisant les trajectoires des jeunes lors de leur sortie vers l'autonomie.
- Le revenu, en garantissant un soutien suffisant pour répondre aux besoins de base
- Le logement, en assurant un accès réel à des milieux de vie stables, sécuritaires et abordables
- L'éducation et l'emploi, en soutenant les parcours d'insertion et en réduisant les obstacles à la persévérance
- L'accès aux services, en développant des ressources adaptées, accessibles et continues

Ces dimensions, étroitement interconnectées, montrent que la prévention de l'itinérance jeunesse ne peut être abordée de manière sectorielle ou fragmentée. Elle nécessite une approche globale, capable d'agir simultanément sur les conditions de vie, les transitions et les environnements dans lesquels évoluent les jeunes.

En ce sens, la mise en place d'une stratégie interministérielle en prévention de l'itinérance jeunesse constitue non seulement une réponse aux limites actuelles des politiques, mais aussi une opportunité de transformation profonde des systèmes, orientée vers la prévention, la cohérence et la durabilité.

La recommandation portée par la Coalition Jeunes+ propose un changement de paradigme fondamental : passer d'une logique de réaction à une logique de prévention structurelle. En misant sur une approche intersectorielle et sur des actions en amont, elle offre une voie prometteuse pour réduire durablement l'itinérance jeunesse au Québec.

09 CONCLUSION

Depuis leur instauration en 2010, les politiques québécoises en itinérance ont permis des avancées importantes en matière de structuration, de coordination et d'intervention. Elles offrent aujourd'hui un cadre relativement solide pour répondre aux situations de vulnérabilité. Toutefois, leur logique d'action demeure majoritairement centrée sur la gestion des conséquences de l'itinérance, ce qui limite leur capacité à prévenir durablement le phénomène.

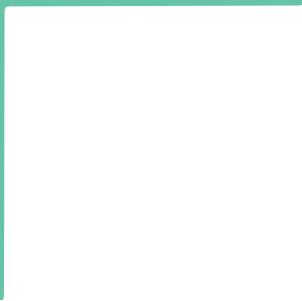
L'analyse met en évidence que les trajectoires d'itinérance, particulièrement chez les jeunes, sont largement prévisibles et associées à des moments de rupture bien identifiés, notamment lors des transitions vers l'autonomie. Malgré cette connaissance, les interventions actuelles continuent d'intervenir tardivement, une fois les situations déjà dégradées.

Ce constat souligne la nécessité d'un véritable changement de paradigme. Plutôt que de renforcer uniquement les réponses aux situations de crise, il apparaît essentiel de développer une approche qui agit en amont des trajectoires, en s'attaquant aux conditions qui rendent l'itinérance possible.

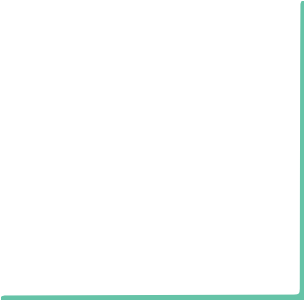
Dans cette perspective, la mise en œuvre d'une stratégie interministérielle en prévention de l'itinérance jeunesse constitue une réponse structurante. En favorisant une action coordonnée entre les différents secteurs et en ciblant les moments clés des parcours de vie, une telle stratégie permettrait de réduire le flux d'entrée dans l'itinérance et de soutenir plus efficacement les jeunes dans leur transition vers l'autonomie.

En définitive, prévenir l'itinérance jeunesse ne relève pas seulement d'une amélioration des interventions existantes, mais d'une transformation de la manière dont les politiques publiques appréhendent les trajectoires de vulnérabilité. Adopter une approche réellement préventive représente ainsi une condition essentielle pour diminuer durablement l'itinérance au Québec. Mais surtout, cela exige des changements profonds dans les systèmes qui accompagnent la vie des jeunes : le système de santé, le système d'éducation, le système de protection de la jeunesse, le marché du logement, les politiques de soutien au revenu, et les services sociaux doivent être repensés pour devenir plus accessibles, plus souples, plus inclusifs et plus réactifs. Il ne s'agit pas seulement d'ajouter des mesures, mais de revoir les fondations mêmes de ces systèmes pour qu'ils cessent de produire de l'exclusion et deviennent des leviers d'émancipation.

Il y va de notre responsabilité collective d'agir ensemble, dès maintenant. Nous le devons aux jeunes en situation de grande vulnérabilité. Nous le devons à l'ensemble des jeunes. Nous le devons à l'ensemble de la société québécoise. Voilà pourquoi nous réitérons avec force qu'il est primordial que le Québec se dote d'une stratégie en prévention de l'itinérance jeunesse 2026-2031, porteur d'une transformation durable et équitable.



ANNEXES



MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE DE LA COALITION JEUNES+

- **Comité Jeunes+ (jeunes avec savoir expérientiel)**
 - Yami
 - Zac
 - Alicia
 - Tommy
 - Mike
 - Pénélope
 - Cathy
- **Permanence de la Coalition Jeunes+**
 - Marie-Ève Brousseau, coordonnatrice Jeunes+
 - Mélodie Cordeau, chargée de projet mobilisation et représentation jeunesse
 - Johanne Cooper, chargée de projet concertation et développement de partenariats
 - Romane Duprat, chargée de projet communication
- **Chercheurs**
 - Sue-Ann McDonald, chercheuse (CREMIS)
 - Adriano Battista, chercheur (Université Concordia)
- **Organismes**
 - Dans la rue – Cécile Arbaud, directrice générale
 - Dans la rue – Marie-Noëlle L'Espérance, directrice générale adjointe
 - En Marge 12-17 – Tristan Delorme, directeur général
 - Maison Tangente – Marie-Noëlle Perron, codirectrice
 - Tshuapamitin – Imany Bégin-Paul, directrice du développement
- **Regroupements**
 - Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ) – Marc-André Bélanger, directeur général
 - Regroupement des organismes autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ) – Fernando Rotta, responsable des communications et de l'analyse politique
 - Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec (RAIIQ) – Catherine Gauthier, organisatrice communautaire
 - Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) – Alexandra Tanguay, organisatrice communautaire
 - Réseau SOLIDARITÉ Itinérance Québec – Louis-Frédéric Verrault-Giroux, organisateur communautaire
 - Coalition Interjeunes – Simon Beaudin, responsable de l'analyse sociopolitique

DÉCLARATION COMMUNE POUR LA PRÉVENTION DE L'ITINÉRANCE JEUNESSE AU QUÉBEC

La déclaration commune de la Coalition Jeunes+ signée par plus de 450 personnes, et ayant fait l'objet d'une motion adoptée à l'Assemblée nationale le 8 décembre 2021, souligne l'engagement des acteurs et les grands principes à adopter :

En tant que jeune, chercheur, élu, citoyen, représentant d'organisme, d'un regroupement, d'une institution, qui sommes membres de la Coalition Jeunes+ et/ou impliqué dans la lutte contre l'itinérance jeunesse, nous prôtons un virage visant la prévention de l'itinérance jeunesse selon la vision et les principes directeurs suivants :

1. Nous estimons que la prévention de l'itinérance jeunesse est une responsabilité collective de la société québécoise.
2. Nous reconnaissons les besoins spécifiques des jeunes en situation précaire et le caractère distinct de l'itinérance jeunesse.
3. Nous misons sur la prévention.
4. Nous défendons les droits des jeunes dans toutes les sphères de leur vie.
5. Nous privilégions une approche globale, fondée sur les forces et l'autodétermination de tous les jeunes.
6. Nous veillons à tenir compte des besoins de tous les jeunes dans un souci de bienveillance et d'inclusion, en tenant compte des vulnérabilités particulières causées par des traumatismes personnels, culturels et générationnels.
7. Nous favorisons l'inclusion inconditionnelle des jeunes dans tous les travaux de lutte contre l'itinérance jeunesse.
8. Nous favorisons une approche collective.
9. Nous contribuons tous à l'avancée des politiques et des pratiques.

En signant cette déclaration commune, j'affirme mon engagement à garder en tête la vision et les valeurs mises en avant et, selon mes possibilités (et/ou celles de mon organisation), à proposer et à mettre en place des solutions pour lutter contre l'itinérance jeunesse, notamment par des actions de prévention avant la rue.



*Je
signe*

03 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Fitzpatrick, S., Mackie, P., & Wood, J. (2021). Advancing a five-level typology of homelessness prevention. *Housing Studies*
[Consulter le document](#)
- Gougeon, P., Faucher, G., Waji, O., Ruscio, C., & Fahey, R. (2023). État de situation et analyse d'impact des programmes de prévention et de lutte contre l'itinérance au Québec.
[Consulter le document](#)
- Goyette, M., Gauthier-Davies, C., & Laporte, C. (2024). La consommation accrue de services sociaux et de santé des jeunes ex-placés-es.
[Consulter le document](#)
- Logement, Infrastructures et Collectivités Canada. (2024). Itinérance chez les jeunes au Canada – Rapport national.
[Consulter le document](#)
- Longo, M. E., Goyette, M., Dumollard, M., Ziani, M., & Picard, J. (2024). Portrait des jeunes placés sous les services de la protection de la jeunesse et leurs défis en emploi.
[Consulter le document](#)
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (2014). Politique nationale de lutte à l'itinérance – Ensemble pour éviter la rue et en sortir.
[Consulter le document](#)
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (2021). Plan d'action interministériel en itinérance 2021–2026.
[Consulter le document](#)
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (2022). Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec – Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022.
[Consulter le document](#)
- Société canadienne d'hypothèques et de logement. (s. d.). À propos du logement abordable au Canada.
[Consulter le document](#)